



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative aux demandes d'autorisation environnementale pour le renouvellement du « Parc éolien du Lomont » composé du :

- Parc éolien du « Pays de Montbéliard » (éoliennes n° E01 à E05) sur les communes de Valonne et Vyt-les-Belvoir, exploité par la CEPE du Pays de Montbéliard**
- Parc éolien du « Lomont Ouest » (éoliennes n° E06 à E10) sur la commune de Valonne, exploité par la CEPE du Lomont**

Ces demandes d'autorisation environnementale feront l'objet d'une enquête publique unique qui se déroulera **du 20 juin 2023 à partir de 9h00 au 21 juillet 2023 jusqu'à 18h00, soit 32 jours consécutifs**, sur le territoire des communes de **Valonne et Vyt-les-Belvoir**.

Le siège de l'enquête unique est fixé à la mairie de Valonne.

Monsieur François BOURGON, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, les dossiers soumis à enquête comportent une étude d'impact et une étude de danger. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête dans les mairies concernées aux jours et heures suivants, à l'exception des jours fériés et sous réserve de dispositions particulières :

- Valonne :

- mardi de 8h00 à 12h00
- samedi de 11h00 à 12h00

- Vyt-les-Belvoir :

- vendredi de 8h00 à 12h00

Les dossiers d'enquête et le présent avis d'enquête unique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation des dossiers, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur les registres d'enquête unique ouverts à cet effet dans les mairies de Valonne et Vyt-les-Belvoir, ou adressées directement par écrit à la mairie de Valonne, siège de l'enquête (18, grande rue – 25 190 Valonne) à l'attention de M. François BOURGON, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête unique.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 20 juin 2023 à partir de 9h00 au 21 juillet 2023 jusqu'à 18h00**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Parc éolien Lomont Ouest ou Parc éolien Montbéliard) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

- Valonne :

- mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00,
- samedi 8 juillet 2023 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 21 juillet 2023 de 15h00 à 18h00.

- Vyt-les-Belvoir :

- jeudi 29 juin 2023 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 19 juillet 2023 de 14h00 à 17h00.

Toutes informations relatives à ces projets peuvent être demandées auprès de :

- Parc du Pays de Montbéliard : M. Laurent KIENTZEL - lkientzel@erg.eu
- Parc du Lomont Ouest : Mme Marine CARTALAS - marine.cartalas@edf-re.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies de Valonne et Vyt-les-Belvoir, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État dans le Doubs (adresse précitée).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative aux demandes d'autorisation environnementale déposées par la CEPE du Pays de Montbéliard et la CEPE du Lomont.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur



CYRIL THEILLET